

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur :

**CAMIEG**  
Immeuble - Le Tryalis  
11, rue de Rosny  
93100 Montreuil-sous-Bois

**Relance après déclaration sans suite**

### **Prestations de maintenance du site internet de la Camieg et ses téléservices**

Appel d'offres ouvert en application de l'(des) articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Date et heure limites de remise des offres : **Lundi 20 janvier 2025 à 10:00**

## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Article 1 - Acheteur.....  | 4 |
| Article 2 - Objet de la consultation.....  | 4 |
| 2- 1-Objet du contrat .....  | 4 |
| 2- 2-Procédure de passation .....  | 4 |
| 2- 3-Forme du contrat .....  | 4 |
| Article 3 - Dispositions générales.....  | 4 |
| 3- 1-Décomposition du contrat .....  | 4 |
| 3- 2-Modalités de financement et de paiement .....                                 | 4 |
| 3-3-Forme juridique de l'attributaire .....  | 4 |
| 3-4-Délai de validité des propositions .....                                       | 5 |
| 3-5-Variantes .....  | 5 |
| Article 4 - Dossier de consultation.....   | 5 |
| 4- 1-Contenu du dossier de consultation .....                                      | 5 |
| 3- 2-Mise à disposition du dossier de consultation par<br>voie électronique .....  | 5 |
| 4- 3-Modification de détail au dossier de consultation ..                          | 5 |
| Article 5 - Présentation des propositions.....                                     | 6 |
| 5- 1-Documents à produire .....  | 6 |
| Candidature avec utilisation du Document Unique de Marché<br>Européen (DUME) ..... | 6 |

|   |    |
|---|----|
| Candidature classique (hors dispositif DUME) .....    | 6  |
| 4- 2-Langue de rédaction des propositions .....       | 8  |
| 5- 3-Unité monétaire .....                            | 8  |
| 5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis .....    | 8  |
| Modalités de dépôt d'une réponse électronique : ..... | 8  |
| Signature électronique des documents : .....          | 8  |
| Article 6 - Jugement des offres.....                  | 10 |
| Article 7 - Renseignements complémentaires.....       | 11 |

## **Article 1 - Acheteur**

### **Le pouvoir adjudicateur :**

CAMIEG

Immeuble - Le Tryalis

11 rue de Rosny

93100 Montreuil-sous-Bois

Site internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## **Article 2 - Objet de la consultation**

### **2- 1-Objet du contrat**

La consultation porte sur les prestations de maintenance du site internet de la Camieg et ses téléservices.

### **2- 2-Procédure de passation**

La consultation est passée par appel d'offres ouvert en application de l'article R 2124-2 1° du Code de la commande publique.

### **2- 3-Forme du contrat**

La Camieg est soumise à l'arrêté du 19 juillet 2018 (paru au journal officiel du 27/07/2018) portant réglementation sur les marchés des organismes de sécurité sociale et au Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec un montant minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-4-1° à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique, il est mono-attributaire (article R. 2162-9 du Code de la commande publique).

## **Article 3 - Dispositions générales**

### **3- 1-Décomposition du contrat**

L'accord-cadre n'est pas alloti.

### **3- 2-Modalités de financement et de paiement**

Le marché est financé sur fonds propres.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

### **3-3-Forme juridique de l'attributaire**

Les opérateurs économiques peuvent librement candidater au présent marché sous la forme de leur choix pourvu que sous cette forme, ils ne soient pas frappés d'un vice rédhibitoire leur interdisant de soumissionner, qu'ils présentent les documents ayant un caractère obligatoire et qu'ils remplissent les conditions de recevabilité de la candidature.

Ainsi sous ces réserves, le candidat peut être un candidat individuel (personne physique ou personne morale) ou un groupement de candidats au sens de l'article R.2142-19 à R.2142-27 du Code de la commande publique (composé de personnes physiques, de personnes morales ou de ces deux catégories).

Quelle que soit la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement dans les obligations contractuelles de celui-ci à l'égard de la Camieg jusqu'à la date à laquelle ces obligations prennent fin.

Un même opérateur économique, quel que soit son statut, ne pourra pas candidater pour le lot en qualité

de candidat individuel et dans le cadre d'un ou plusieurs groupements dont il serait membre. Le nom du mandataire devra être expressément désigné dans le dossier de candidature. Chaque membre du groupement doit signer le DC1, et doit fournir un formulaire DC2.

### 3-4-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

### 3-5-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

### 3-6- Nomenclature

| Code principal | Description   |
|----------------|---|
| 72000000-5     | Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, Internet et appui |

## Article 4 - Dossier de consultation

### 4- 1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- l'acte d'engagement et ses annexes,
- la décomposition des prix forfaitaires,
- le détail quantitatif estimatif,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- le Règlement de Consultation (RC).

### 3- 2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Afin de pouvoir utiliser l'espace de téléchargement sécurisé d'achat public (notamment pour télécharger le DCE et déposer le pli de réponse) les candidats doivent disposer de l'environnement d'exécution Java de Sun Microsystems.

La machine Java peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://www.java.com/fr/download/> en cliquant sur Téléchargement gratuit Java.

L'attention des candidats est attirée sur la mise à disposition d'une application sur la plateforme de dématérialisation permettant de tester le bon fonctionnement de leur environnement.

### 4- 3-Modification de détail au dossier de consultation

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Par ailleurs, la Camieg se réserve le droit d'apporter, **au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée** pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats

devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

La responsabilité de la Camieg ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

## **Article 5 - Présentation des propositions**

### **5- 1-Documents à produire**

#### **Justificatifs candidature :**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

#### **Candidature avec utilisation du Document Unique de Marché Européen (DUME)**

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) est un formulaire par lequel l'entreprise candidate à un marché public déclare ses capacités et son aptitude à participer à un marché public. Il est disponible au format électronique (e-DUME).

Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers.

En produisant un DUME complété, les opérateurs économiques n'ont plus à fournir les justificatifs ni les différents formulaires (DC1, DC2...) utilisés précédemment dans le cadre de procédures de passation de marchés publics.

Le formulaire doit être complété et rédigé en langue française et renvoyé et transmis avec la remise des offres techniques et financières par voie électronique.

Le DUME est pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux) ;
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global;
- d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS) ;
  
- d'attester de la souscription aux assurances appropriées et de l'inscription aux registres du commerce de l'Etat dans lequel il est établi.

Le DUME rend également possible la récupération automatique des attestations à fournir lors de la signature du marché public. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non. La possibilité de leur visualisation pour correction en cas d'obsolescence reste à la discrétion du profil d'acheteur.

Enfin, le DUME est réutilisable, quel que soit le profil d'acheteur sur lequel il a été créé, ce qui permet de ne pas avoir à le renseigner en totalité à chaque nouvelle consultation.

En tout état de cause, le candidat devra veiller à ce que le DUME comprenne toutes les informations mentionnées ci-dessous dans « Candidature classique ».

Si tel n'est pas le cas, le candidat devra veiller à fournir les justificatifs supplémentaires.

#### **Candidature classique (hors dispositif DUME)**

##### **Situation juridique - Références requises :**

La candidature est à présenter par le biais des formulaires disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Le formulaire DC1 "Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants" dûment renseigné dans toutes ses parties, daté et signé, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par chacun des membres;
- Le formulaire DC2 "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" dûment renseigné dans toutes ses parties ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Il est rappelé que la personne qui signera les justificatifs doit obligatoirement être habilitée à engager sa société ou disposer d'un pouvoir qu'elle devra joindre aux justificatifs administratifs.

### **Capacité économique et financière - Références requises :**

Le candidat fournit une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou rubrique D1 du formulaire DC2).

**Le candidat fournit également le dernier bilan ou extraits du dernier bilan.**

### **Référence professionnelle et capacité technique - Références requises :**

Les candidats devront démontrer dans leur dossier de candidature qu'ils disposent des capacités techniques et professionnelles pour réaliser les prestations qui font l'objet de la consultation. A ce titre, chaque candidat devra présenter l'organisation de sa société :

- détail des moyens humains de la dernière année ;
- **une liste minimum de 3 prestations réalisées (nom du client, coordonnées téléphoniques, objet, date, montant global)** au cours des trois dernières années, **de nature similaire à l'objet de la consultation.**

### **Prise en compte de la capacité d'autres opérateurs économiques :**

Conformément à l'article R. 2142-25 du Code de la commande publique, les candidats au marché, quelle que soit la forme de la candidature, individuelle ou groupée, peuvent demander à ce que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, le candidat devra produire, pour chaque opérateur économique les mêmes documents que ceux qui sont exigés pour lui.

Le candidat devra également apporter la preuve qu'il disposera, pour l'exécution du marché, des moyens des opérateurs économiques dont il se prévaut. Il indiquera également les liens juridiques qui l'unissent à ce dernier.

Si le candidat est dans l'impossibilité de fournir certains renseignements demandés dans le présent article en raison d'une création de société récente, il joint à son dossier de candidature un courrier explicatif, daté et signé, et accompagné des justificatifs appropriés. En effet, les modes alternatifs de preuve des capacités financières, professionnelles et techniques sont autorisés.

### **Contenu de l'offre**

1/ L'acte d'engagement et ses annexes complété et daté par le représentant habilité à signer l'accord-cadre.

2/ La décomposition des prix forfaitaires complétée.

3/ Un mémoire technique répondant aux exigences d'exécution de l'accord-cadre fixées dans le CCTP.

**Le candidat veillera particulièrement à produire dans son offre, l'intégralité des renseignements requis, tels que définis ci-dessus. Les pièces financières ne doivent pas être modifiées sous peine de rejet pour irrégularité.**

**La Camieg attire l'attention des candidats sur le point suivant : l'offre technique doit contenir uniquement et exclusivement des aspects techniques de l'offre et non des aspects financiers et/ou administratifs ou/et tout élément venant contredire les clauses du CCAP ou du CCTP (tels que les conditions générales de vente, par exemple). A défaut, la Camieg n'en tiendra pas compte.**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R.2143-6 à R.2143-10 et R.2193-1 à R.2193-9 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

#### **4- 2-Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

#### **5- 3-Unité monétaire**

Le pouvoir adjudicateur conclura l'accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

#### **5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

En application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique, les réponses des candidats sont transmises exclusivement par voie électronique.

Les plis reçus après la date limite de réception des offres ci-dessus ne seront pas ouverts.

Les éléments relatifs à la candidature et à l'offre doivent être clairement identifiés comme tels.

#### **Modalités de dépôt d'une réponse électronique :**

Les candidats se référeront au Manuel Entreprises mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> .

#### **Signature électronique des documents :**

En cas de signature électronique, la personne signataire habilitée à engager l'entreprise devra être impérativement titulaire d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel de sécurité (RGS niveau \*\* et \*\*\*).

Le certificat utilisé doit être valide à la date de la signature du document (ni échu, ni révoqué) et être établi au nom d'une personne physique autorisée à signer le marché public.

Pour obtenir des certificats de signature électronique conformes, les candidats sont invités à contacter les prestataires de service de confiance qualifiés à les délivrer.

Les listes de ces prestataires sont consultables aux adresses suivantes :

*Liste de confiance française :*

*<http://www.lsti-certification.fr/images/listeentreprise/RGS>.*

*Liste de confiance des Etats-membres :*



Il est rappelé que les frais d'acquisition du certificat de signature sont à la charge des candidats, tout comme les frais d'accès au réseau.

La CAMIEG attire l'attention des candidats sur l'existence d'un délai de plusieurs jours afin d'obtenir un certificat de signature électronique.

Les candidats sont donc invités à anticiper la demande de certificat auprès des organismes compétents au regard de la date limite de réception des offres.

Apposition de la signature électronique :

Attention : ces dispositions ne font pas obligation à l'opérateur économique soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer l'offre présentée.

L'acte d'engagement signé ne sera ainsi exigé qu'au terme de la procédure afin de formaliser le marché conclu.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le signataire utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix pour apposer sa signature. Dans ce cas, il en permet la vérification en transmettant les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document et ce, gratuitement.

#### **Format de signature :**

Les formats de signature de référence acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES.

Pour la remise d'un dossier « zip », il est important que l'ensemble des fichiers contenus dans le dossier soit signé électroniquement et non le dossier.

#### **Copie de sauvegarde :**

Pour pallier les éventuelles défaillances de transmission ou la présence d'un programme informatique malveillant dans la candidature et/ou dans l'offre transmise par voie électronique, les candidats sont autorisés à effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (CD ou DVD-rom, clé USB).

La copie de sauvegarde doit être envoyée sous pli scellé avec la mention « **Copie de sauvegarde** » dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie est transmise sous pli par voie postale ou par dépôt à la CAMIEG, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, heure de Paris hors jours fériés et le dernier jour de dépôt où l'heure limite est fixée à 12h00 à l'adresse suivante :

CAMIEG  
Cellule Experts Marchés  
11, rue de Rosny  
93100 Montreuil-sous-Bois

Avec la mention lisible : **COPIE DE SAUVEGARDE-NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER  
- Prestations de maintenance du site internet et les téléservices de la CAMIEG**

Les documents de la copie de sauvegarde sont soumis aux mêmes obligations que ceux transmis. Il est précisé aux candidats que cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte en lieu et place des plis contenant la candidature et l'offre transmis par voie électronique, que lorsque ces derniers ne peuvent être ouverts ou contiennent un programme informatique malveillant.

Dans le cas où aucune copie de sauvegarde n'aura été transmise et en présence d'un programme informatique malveillant détecté dans un document électronique relatif à la candidature et/ou à l'offre, la candidature ou l'offre contenue dans le document électronique concerné sera alors considérée comme irrecevable en raison du caractère techniquement inexploitable.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'aura pas eue besoin d'ouvrir, sera détruit.

En cas de rejet de la candidature transmise, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur, sans avoir été lue. Le candidat en est informé.

Si la transmission électronique est accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite, sans avoir été ouverte.

### **Attention**

Les candidats devront préalablement veiller à ce que le fichier constitutif du pli comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus (contrôle anti-virus à jour).

La transmission complète des candidatures et des offres devra intervenir avant la date et l'heure limite de réception des offres publiée dans l'avis d'appel public à la concurrence sous peine d'irrecevabilité.

Le dépôt des candidatures et des offres par voie électronique donne lieu à un accusé de réception indiquant la date et l'heure de réception.

La date et l'heure prises en compte sont celles données par la plateforme de dématérialisation à réception des documents envoyés par les candidats.

Enfin, il est précisé que les plis arrivés après la date et l'heure limites fixées en première page du présent document, ne seront pas recevables.

## **Article 6 - Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à R. 2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères et sous-critères suivants :

| <b>Critères et sous-critères de jugement des offres</b>  | <b>Pondération</b> |
|--|--------------------|
| <b>1- Prix</b><br><u>Avec les sous-critères suivants :</u>   | <b>40%</b>         |
| 1.1/ Total HT des PRESTATIONS FORFAITAIRES<br>(Administration de l'hébergement sur un serveur dédié pour le site internet et ses téléservices et Maintenance préventive et corrective pour le site internet et ses téléservices) | 25%                |
| 1.2/ Total HT du DQE (Détail quantitatif estimatif)  | 15%                |
| <b>2- Valeur technique</b><br><u>Avec les sous-critères suivants :</u>   | <b>55%</b>         |
| 2.1/- La qualité de la méthodologie et les outils proposés pour les prestations demandées (administration de l'hébergement, maintenance préventive et corrective, maintenance adaptative et évolutive, transférabilité) ;        | 35%                |
| 2.2/ - Qualité des échanges (délais de réponse, référent spécifique, gestion support utilisateur...) ;   | 10%                |
| 2.3/ - Profil des intervenants pour la Camieg ;  | 10%                |
| <b>3- Démarche environnementale</b><br><u>Avec les sous-critères suivants :</u>  | <b>5%</b>          |

|  |    |
|--|----|
| 3.1/ Les démarches visant à prendre soin des parties prenantes en dehors des salariés. | 2% |
| 3.2/ La politique de réduction de la consommation d'énergie / CO2                      | 3% |

**La formule utilisée pour la notation des prix: (prix le plus bas/ prix de l'offre examinée) x la note maximale du critère prix.**

**Dans l'analyse des offres, la Camieg transformera les pourcentages de pondération en points.**

**Les prix globaux et forfaitaires sont détaillés au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle. Il en est de même pour le détail quantitatif estimatif (DQE).**

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R. 2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## **Article 7 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires concernant la consultation, les candidats potentiels devront faire parvenir au plus tard **le 15/01/2025** une demande écrite par courriel à: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les réponses à ces demandes seront transmises via la plateforme PLACE. Il est donc nécessaire de vérifier que votre boîte de messagerie accepte les messages provenant de cette plateforme.